



Expérimentation d'une organisation "Infirmier à domicile / médecin à distance" pour le suivi médical des personnes dépendants à domicile **Appel à candidatures lancé par idomed**

Cet appel à candidatures est lancé par la société idomed, qui développe une solution de télémédecine pour prendre en charge des personnes dépendants qui ne peuvent plus se déplacer. Il s'adresse aux médecins et infirmiers souhaitant participer à de nouvelles organisations pour le suivi médical de leurs patients dépendants à domicile, regroupés sur un territoire en France métropolitaine.

Qui sommes-nous ?

idomed est une entreprise de l'Economie Sociale et Solidaire qui propose une application pour le suivi médical des personnes ayant des difficultés pour se déplacer : *notre solution permet aux médecins traitants de réaliser une partie de leur suivi à distance, depuis leur cabinet, grâce à des téléconsultations et des échanges écrits sécurisés, en collaboration directe avec les infirmiers présents à domicile.* L'application, accessible sur smartphone, tablette et ordinateur, propose quatre grandes fonctionnalités : messagerie instantanée et sécurisée, visioconférence, stéthoscope connecté et dossier patient partagé. [Vidéo illustrant le fonctionnement d'une téléconsultation.](#)

Notre solution est déjà déployée auprès de plusieurs SSIAD franciliens.

Nous souhaitons montrer, via cet appel à candidatures, l'importance de l'implication des infirmiers dans la télémédecine, en particulier pour les patients dépendants, et l'intérêt d'une combinaison entre suivi à distance et en présentiel pour une prise en charge de qualité et dans la durée.

Que proposons-nous ?

Nous proposons de mettre à disposition notre solution auprès d'équipes médecins-infirmiers impliqués dans une organisation territoriale déjà constituée ou en cours de création (CPTS, PTA, CLS, GHT, ESP, structure d'exercice coordonné...). *Nous souhaitons accompagner au moins 5 équipes sur un territoire, prenant en charge un total espéré de 100 patients.*

Nous avons été lauréats d'un concours organisé par EIT Health, et souhaitons utiliser les 40.000€ reçus pour ce projet (mise à disposition de la solution idomed et du matériel, formation des professionnels, accompagnement à la construction et au suivi de projet...).

L'ARS du territoire doit être intégrée à la démarche.

Pourquoi lançons-nous cet appel à candidatures ?

Depuis le 15 septembre 2018, l'Assurance Maladie a mis en place des financements pour que les médecins puissent développer les téléconsultations. L'accès aux soins des personnes en perte d'autonomie est l'un des objectifs majeurs affichés, avec le souhait de s'appuyer sur les infirmiers au domicile des patients. Les financements des infirmiers ne sont pourtant pas encore clarifiés, alors qu'il est fondamental qu'ils soient rémunérés, pour leur permettre de s'engager dans ces nouvelles pratiques et que la télémédecine bénéficie aux patients les plus dépendants.

Quel calendrier ?

Avant le 31 janvier 2019 : lettre d'intention.

Avant le 15 mars 2019 : échanges avec les équipes candidates et sélection du projet retenu.

Avril 2019 : premières téléconsultations. Durée du projet : 1 an.

Contact : Sarah Livartowski : sarah.livartowski@idomed.fr - 06 18 08 87 01

Mots clés : téléconsultation, téléexpertise, domicile, CPTS, infirmier libéral, SSIAD, Ehpad, organisation territoriale, pertinence des soins, contrat local de santé, patient dépendant, qualité des soins, maison de santé, centre de santé, article 51, équipe de soins



Notre vision

Les organisations actuelles ne parviennent plus à assurer un suivi régulier et de qualité du nombre croissant de patients dépendants à domicile. En pratique, il est ainsi devenu très difficile, même en plein Paris par exemple, de trouver un médecin traitant qui accepte de prendre en charge un patient à domicile. La télémedecine est un levier fondamental d'amélioration de ces organisations : elle permet de faire gagner du temps en facilitant la collaboration entre médecins et infirmiers, et de prendre ainsi en charge plus de patients.

Or, si l'Assurance Maladie a mis en place des financements pour les médecins depuis le 15 septembre 2018¹, aucun financement spécifique n'est acté du côté des professionnels de santé non médecins assistant le patient lors d'une téléconsultation. Ce manque est particulièrement pénalisant pour les patients fragiles (ayant des difficultés pour se déplacer, et maîtrisant souvent mal les nouvelles technologies). Cette situation n'est pourtant pas insurmontable : ces patients bénéficient de soins réguliers réalisés par des infirmiers, qui pourraient les assister lors des téléconsultations. Ces infirmiers ont un rôle d'autant plus essentiel auprès du médecin qu'ils connaissent l'environnement de vie, les évolutions des pathologies et les besoins en soins de leurs patients.

Par cet appel à candidatures, Idomed souhaite démontrer la pertinence d'une organisation s'appuyant sur les infirmiers à domicile, en lien avec les médecins grâce à une solution de télémedecine adaptée.

La construction de cette nouvelle organisation s'articule autour de trois convictions :

- il faut développer une approche centrée patient, la population âgée dépendantes étant souvent affectée par plusieurs pathologies²
- il faut assurer la continuité des soins avec le médecin traitant, ce qui diminue le risque d'hospitalisations³
- les infirmiers sont déjà présents aux domiciles de ces patients : à titre d'exemple, 3 personnes âgées dépendantes à domicile sur 4 voient un infirmier au moins 3 fois par semaine⁴

Nous souhaitons par ce projet démontrer les bénéfices de cette nouvelle organisation intégrant la télémedecine :

- Pour les patients et les aidants :
 - des soins de qualité et coordonnés grâce à des interactions plus régulières entre leur médecin traitant, éventuellement des médecins spécialistes et leur infirmier(e)
 - le maintien des liens humains grâce à la présence de l'infirmier(e) au domicile
 - des déplacements inutiles voire des passages aux urgences par défaut évités
- Pour les infirmiers :
 - des liens renforcés avec les médecins de leurs patients, réduisant la pression sur les prises de décisions majeures (hospitalisation, etc.)

¹ Pour ouvrir droit à la facturation, le patient bénéficiant d'une téléconsultation doit (sauf exceptions) être orienté initialement par son médecin traitant quand la téléconsultation n'est pas réalisée avec ce dernier, ou connu du médecin téléconsultant.

Quelques exceptions sont toutefois prévues : patients âgés de moins de 16 ans ; accès direct spécifique pour certaines spécialités (gynécologie, ophtalmologie, stomatologie, chirurgie orale ou en chirurgie maxillo-faciale, psychiatrie ou neuropsychiatrie et pédiatrie) ; le patient ne dispose pas de médecin traitant désigné ; le médecin traitant n'est pas disponible dans le délai compatible avec leur état de santé.

² Kingston et al, Age and Ageing, Volume 47, Issue 3, 1 May 2018

³ Association between continuity of care in general practice and hospital admissions for ambulatory care sensitive conditions: cross sectional study of routinely collected, person level data", BMJ 2017, I. Barker

⁴ Analyse sur la base des données "Dépenses de soins de ville des personnes âgées dépendantes", Dossiers Solidarité Santé n° 42, Drees, août



- la valorisation de leur implication
- Pour les médecins :
 - un confort de travail grâce à la présence de l'infirmier et la possibilité d'accéder à leur logiciel métier pendant la téléconsultation
 - un gain de temps grâce à l'optimisation de leur temps médical et des déplacements réduits
 - la continuité du suivi des patients grâce à des informations régulières sur l'état de santé et l'environnement du patient

Notre solution

Notre solution propose quatre fonctionnalités :

- **la messagerie instantanée sécurisée** permet d'échanger des messages, d'envoyer facilement et à tout moment tout type de document ou photo, et d'historiser les échanges
- **la visioconférence** permet de réaliser la téléconsultation avec le médecin à son cabinet et l'infirmier aux côtés du patient
- l'examen du patient peut être complété par l'auscultation du cœur et des poumons grâce à **l'intégration d'un stéthoscope connecté** manié par l'infirmier sous la supervision du médecin
- enfin, **un "dossier patient partagé"** permet de retrouver facilement l'ensemble des documents échangés et partager les informations essentielles

Nos outils sont mobiles, accessibles sur toute plateforme et tout écran, sécurisés et faciles à prendre en main. Nous travaillons par ailleurs à leur intégration au DMP et à MSSanté.

En pratique :



Après la téléconsultation, **les échanges peuvent se poursuivre par écrit grâce à la messagerie sécurisée instantanée** (ex: envoi d'une ordonnance par le médecin, envoi de photo d'une plaie par l'infirmier)

La solution idomed respecte l'ensemble des règles sur les données de santé en France (hébergement des données chez OVH, hébergeur agréé).



Notre appel à candidatures

Nous souhaitons mettre à disposition notre solution auprès d'équipes médecins-infirmiers impliqués dans des organisations territoriales déjà constituées ou en cours de création en France métropolitaine :

- en priorité : communauté professionnelle de territoire de santé (CPTS)
- expérimentation Article 51 de la LFSS pour 2018
- plateforme territoriale d'appui (PTA), contrat local de santé (CLS)
- équipe de soins primaires (ESP)

Ces professionnels peuvent exercer ou non en exercice regroupé, notamment au sein d'un(e) :

- centre de santé
- maison de santé pluriprofessionnelle
- cabinet médical
- service de soins infirmiers à domicile (SSIAD)
- établissement d'hospitalisation à domicile (HAD)
- établissement d'accueil et/ou d'hébergement pour personnes âgées
- établissement d'accueil et/ou d'hébergement pour personnes handicapées

Une équipe peut correspondre par exemple à un SSIAD et deux médecins.

Une réponse collective d'au moins 5 équipes médecins-infirmiers souhaitant collaborer et s'investir ensemble est attendue. Ces équipes doivent :

- se situer dans un même territoire
- prendre en charge un minimum de 5 patients en commun chacune

Un objectif de 100 patients concernés au total par le projet est espéré.

Les téléconsultations devront être organisées dans le respect du parcours de soins (médecins traitants, ayant vu les patients dans les 12 derniers mois, sauf dérogations prévues par l'Avenant n°6). L'implication de médecins spécialistes est possible et devra être précisée dans la réponse.

Nous n'excluons a priori aucune situation clinique, dans la lignée du rapport de la HAS "Qualité et sécurité des actes de téléconsultation et de téléexpertise" d'avril 2018.

Le soutien de l'ARS du territoire concernée est un élément essentiel à la candidature.

Un comité de suivi sera mis en place, associant les professionnels impliqués, l'ARS, un représentant des usagers et un chercheur dans le domaine de la gériatrie. Ses modalités de fonctionnement seront décidées en lien avec les candidats retenus.

En pratique :

Idomed prendra à sa charge :

- le matériel nécessaire (kits tablette / stéthoscope connecté)
- les accès logiciel pour tous les professionnels utilisateurs (médecins et infirmiers)
- la formation des professionnels à l'outil
- l'accompagnement projet
- la maintenance et le support opérationnel

Les professionnels requis pourront par ailleurs bénéficier des financements pris en charge par l'Assurance Maladie (forfait d'aide à l'équipement et téléconsultation).



Résultats attendus

Les indicateurs mesurés seront les suivants :

- nombre de demandes de téléconsultations et téléexpertises par mois
- nombre de téléconsultations et téléexpertises réalisées par mois
- durée des téléconsultations
- satisfaction du patient et des aidants familiaux
- satisfaction des infirmiers
- satisfaction des médecins requis
- nombre de transports ou déplacements évités
- principaux motifs de téléconsultations et de téléexpertises
- qualité de l'image, qualité du son, nombre d'incidents techniques

Le comité de suivi sera en charge d'établir un rapport d'analyse de l'expérimentation, qui s'appuiera sur ces indicateurs, et analysera également :

- les bénéfices constatés par rapport à ceux attendus
- les problèmes techniques ou organisationnels rencontrés
- l'adaptabilité de la solution à la variété des situations rencontrées
- les perspectives de déploiement de la solution au-delà de l'expérimentation

Vous souhaitez participer à ce projet ? Adressez-nous votre lettre d'intention

Il s'agit d'un document court décrivant votre organisation, et comment vous souhaitez intégrer ce projet de télémédecine. Cette lettre devra être signée par l'ensemble des partenaires soutenant le projet.

Merci d'indiquer dans votre lettre d'intention :

- la nature et nom de la ou les organisations territoriales (CPTS, MSP,...)
- le projet médical proposé
- le nombre de médecins et infirmiers volontaires
- le nombre potentiel de patients qui pourront bénéficier de téléconsultations
- les liens déjà établis avec l'ARS et la CPAM du territoire

La lettre d'intention et toute question liée à cet appel à candidatures sont à adresser à Sarah Livartowski : sarah.livartowski@idomed.fr - 06 18 08 87 01

Bibliographie

HAS, "Evaluation et amélioration des pratiques - Guide de pilotage et de sécurité d'un projet de télémédecine", juin 2013.

HAS, "Qualité et sécurité des actes de téléconsultation et de téléexpertise", avril 2018.

Lucie Calvet et Alexis Montaut, 2013, "Dépenses de soins de ville des personnes âgées dépendantes", Dossiers Solidarité Santé n° 42, Drees, août

Kingston et al, "Age and Ageing", Volume 47, Issue 3, 1 May 2018

"Association between continuity of care in general practice and hospital admissions for ambulatory care sensitive conditions: cross sectional study of routinely collected, person level data", BMJ 2017, I. Barker

Cour des comptes, 2017, "Rapport sur l'application des lois de financement de la sécurité sociale"